

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 07 MARS 2023**

N°2023_015,

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

et le 07 mars à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS, et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 01 mars 2023.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Monique VINCENT, Imen DE SMEDT, Ginette PEVET, Noëlle THAON, Yann FILLION, Olivier GAUTIER, Jeanne MAURY, Gabrielle NOBLOT, Elisabeth NOBLOT, Martine PUCEL, Agnès WATRIN.

Absents représentés :

Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Mathieu GERMAIN qui a donné son pouvoir à Imen DE SMEDT, Patricia ODDOUX qui a donné son pouvoir à Ginette PEVET.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Bruno GIARDINO

Imen DE SMEDT arrive à 19h49 à compter du point inscrit à l'ordre du jour : Budget primitif 2023- Débat d'Orientations Budgétaires

Objet : Budget primitif 2023 - Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat situera les tendances économiques internationales et nationales, apportera un éclairage sur l'évolution du contexte de l'action publique locale, et permettra de mettre en lumière les évolutions financières de la collectivité.

Il permettra également d'exprimer les orientations politiques en matière de politique sociale pour l'exercice à venir et plus largement le mandat 2020 / 2026.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 07 MARS 2023**

N°2023_015, suite.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires présenté.,

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Le secrétaire de séance
Emeline ROBIN**

**Le Président,
Raphaël MOCELLIN**



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 14 mars 2023
et publication ou notification du 14 mars 2023**